

Monsieur le Président,
Mesdames, messieurs les Ministres,
Mes chers collègues,

Pour aborder comme il convient ce projet de loi, je voudrais vous livrer trois observations préalables. Il s'agit sans doute d'une loi de transposition d'une directive européenne, mais notre action législative doit aller au-delà de ce simple exercice puisque, entre 2006 – date d'une première lecture – et aujourd'hui, est intervenu un événement assez exceptionnel, le Grenelle de l'Environnement.

Cet exercice tout nouveau, voulu par le Président de la République, organisé par vous-même, Monsieur le Ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, a permis, chose exceptionnelle, aux différentes composantes de la société, Parlement compris, d'échanger sur des sujets extrêmement complexes, a priori conflictuels. Le Grenelle a abouti à des réflexions riches, des propositions souvent consensuelles et concrétisées après une ultime table ronde de concertation par des engagements fondamentaux pris par Monsieur le Président de la République lui-même.

Ces engagements sont autant d'obligations de prendre à notre compte une recodification de la société fondée sur ceux-ci. Le projet de loi O.G.M. n'échappe pas à cette ardente obligation. Ils prendraient une lourde responsabilité, ceux qui auraient envie d'étouffer la dynamique du Grenelle.

Ma deuxième observation se situe dans le droit fil de la première. Kyoto, Johannesburg, Bali et le Grenelle réaffirment avec force que l'on sait désormais qu'il ne sera plus possible de vivre selon des modèles que l'homme a mis en œuvre depuis les débuts de l'ère industrielle. La planète a des limites qui ne doivent pas être franchies, sauf à condamner l'humanité à disparaître. Nos comportements économiques industriels et individuels contribuent à des situations telles que : augmentation de la pollution, consommation excessive de ressources naturelles ou encore réchauffement climatique. On sait que, face à ces dangers, outre les changements profonds d'attitude, la biodiversité est la clé de voûte de la capacité de la planète à maintenir, voire rétablir l'équilibre de l'écosystème dont l'homme fait partie. Or, la biodiversité s'est dégradée dangereusement au cours des 100 dernières années - d'un facteur 1000 selon les experts – et se dégradera 4 fois plus vite d'ici 2050, si aucun changement de nos modes de vie n'intervient. Je cite là le très important rapport établi par nos collègues Pierre LAFFITE et Claude SAUNIER au titre de l'Office Parlementaire des Choix Scientifiques et Technologiques.

Cela veut donc dire que, à chaque fois que le sujet s'y prêtera, nous aurons le devoir de légiférer et de codifier notre société en fonction de ces impératifs... . Le projet de loi O.G.M. s'inscrit totalement dans cette perspective. Et la recherche dans ce domaine des impacts possibles sur la biodiversité doit être très fortement intensifiée.

La troisième observation se veut raisonnablement optimiste. Nous avons, pour contrôler notre évolution, deux grandes voies à emprunter.

- La première, c'est la recherche. Elle est elle-même la clé de solutions nouvelles innovantes permettant de répondre aux défis.

- La deuxième concerne nos comportements individuels et économiques eux-mêmes. Nous devons nous contraindre à comprendre que, si les éléments de solution sont sans doute européens et mondiaux, ils sont aussi dans nos choix individuels et professionnels. C'est l'illustration du « penser global et agir local ».

En résumé, à chaque fois que se présenteront devant nous une décision à prendre, une organisation à mettre en œuvre, nous ne pourrons pas échapper à cette question : est-ce que notre solution est bonne pour l'homme et son avenir, ou bien ne s'agit-il que d'une

solution de court terme prenant en compte sans doute des intérêts économiques avec des bénéfices financiers immédiats pour quelques-uns, mais s'opposant à l'action de long terme exigée par le développement durable, au sens le plus lourd et le plus large du terme.

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Ministres, mes chers collègues, ces trois réflexions, je me devais de les exprimer en préalable, fort de l'expérience que j'ai vécue au cours de ces derniers mois.

C'est en effet **dans cet esprit** que je me suis engagé dans la responsabilité que le Gouvernement m'a confiée en présidant le Groupe de travail du Grenelle consacré à la biodiversité, ainsi que, dans le même exercice, accompagné de Marie BLANDIN, Laurence TUBIANA et Alain GRIMFELD de l'intergroupe consacré à la problématique des O.G.M..

C'est **dans cet esprit** que j'ai présidé, à la demande des 5 Ministres concernés, le Comité de préfiguration d'une haute autorité sur les Organismes Génétiquement Modifiés dont une des missions a consisté à faire un état des lieux des connaissances scientifiques, conforté par une analyse économique, éthique et sociétale sur la mise en culture du maïs MONSANTO 810.

C'est **dans cet esprit** que j'aborde le projet de loi sur les O.G.M. et que je présenterai des amendements permettant d'être en conformité avec les enseignements des travaux du Grenelle

Ces 3 temps de l'action et de la réflexion m'amènent – et je dirais m'obligent - à m'exprimer quant au fond sur le projet de loi et à faire quelques remarques qui me paraissent nécessaires. Et dans cette exercice, je me dois d'être l'interprète de l'état d'esprit du Grenelle.

1^{ère} remarque : il y a obligation dans le vote de cette loi, de la dissocier du seul problème de l'activation de la clause de sauvegarde sur laquelle, néanmoins, je reviendrai dans un instant. La loi nous oblige à légiférer quant au fond alors que l'activation de la clause de sauvegarde est un acte particulier et ciblé.

La problématique particulière de chaque O.G.M. ou P.G.M. ne peut, à l'évidence, être traitée qu'au cas par cas, ce qui veut dire que la loi, elle, doit établir un code et une définition des principes fondamentaux, lesquels serviront de cadre aux réponses cas par cas. Ainsi, il en va différemment du maïs ou du tabac transgénique permettant de produire des substances utilisables dans le traitement de certains cancers, que d'autres actions relevant du génie biomoléculaire ciblant d'autres organismes et d'autres objectifs.

2^{ème} remarque ou question : les O.G.M. sont-ils une solution pour répondre à la nécessité quantitative et qualitative de nourrir l'humanité ? Si la réponse est positive pour certains, la tentation est alors grande pour eux de légiférer afin d'autoriser, voire de favoriser les productions d'O.G.M..

Je ne suis ni pour ni contre, mais j'observe que nous sommes loin d'une réponse aussi précise et je n'en veux pour preuve que les dernières observations émises par la commission I.A.A.S.T.D. (International Agriculture Assessment of Science and Technologies for Development).

Cette opération de prospective a été lancée par la Banque Mondiale et les Nations Unies, après le sommet de Johannesburg, autour de la question : « *Peut-on réduire la faim et la pauvreté dans le monde, améliorer les conditions de vie des zones rurales et promouvoir un développement durable et équitable grâce à l'accès, l'utilisation et la production de savoirs, de sciences et de technologies agricoles ?* ». Cette commission a regroupé une soixantaine de représentants de Gouvernements, de la société civile et d'institutions internationales.

Le projet a l'ambition d'évaluer les connaissances scientifiques et technologiques agricoles. La réponse de cette organisation est de dire que les O.G.M. sont une source potentielle

de problèmes dans les pays en développement. Basée sur les travaux de 4 000 scientifiques et experts internationaux, le rapport souligne le risque des problèmes potentiels posés par la possible appropriation des ressources agricoles par les entreprises concernées par le biais des brevets et il souligne également : « *qu'il existe un large éventail de perspectives sur l'environnement, la santé humaine et les risques économiques que nous ignorons encore* ». Les conclusions finales de la commission sont attendues pour le mois d'avril prochain. Il ne faut comparer que ce qui est comparable, mais la dépêche dit que « *compte tenu du projet de rapport final qui n'est pas tendre avec les O.G.M. et avec les pratiques de propriété industrielle dans le domaine des semences, 3 grandes entreprises des secteurs des biotechnologies ont claqué la porte des Nations Unies* ».

Je note que les interrogations fortes qui ont été émises par le Comité de préfiguration à propos du maïs MONSANTO 810 et dont les mots et références ont été validés un par un par les membres présents du Comité, interrogations qui sont pour moi autant de doutes, ont, elles aussi, déclenché des réactions hostiles allant même jusqu'à qualifier tout cela d'un procès en hérésie... !.

Quelles que soient les niveaux, les mêmes causes semblent produire les mêmes effets, et je vous laisse le soin de méditer sur ces parallélismes.

La conclusion de ces remarques est que, pour répondre à la question fondamentale « *les O.G.M. sont-ils une solution pour l'alimentation de l'humanité ?* », il faut et ce fut à chaque instant mon attitude, tout autant s'écarter de ceux qui alimentent les peurs collectives que de ceux qui semblent bardés de certitude... . Et donc, quand on n'en sait pas suffisamment, il faut intensifier la recherche. C'est la direction que j'ai indiquée à l'issue des travaux du comité, C'est la sage réflexion de Madame la Ministre de la recherche que j'appuie sans réserve, Le Gouvernement a eu le courage de choisir cette voie.

3^{ème} remarque : l'intergroupe O.G.M. du Grenelle a clairement identifié une logique. Il est tout d'abord absolument nécessaire de redonner toute sa force à la connaissance. Il faut ensuite organiser la gouvernance de cette connaissance, afin qu'elle ne soit confisquée par personne. Il faut enfin définir les principes de la gouvernance... .

Je suis heureux de constater que le projet de loi que le Gouvernement a présenté au Parlement respecte, tant sur le fond que sur la forme, cette logique. La connaissance ne peut être que le résultat de recherches et d'expertises sans cesse remises sur l'ouvrage et n'excluant **aucune discipline concernée** par les techniques transgéniques, jusques et y compris en évaluant leurs impacts possibles sur la biodiversité.

Ces recherches et expertises ne doivent pas, non plus, être « *monodirectionnelles* » : elles doivent, par exemple, en matière agronomique, être accompagnées par des recherches sur des solutions alternatives : j'ai lu dans un grand quotidien du soir, en date du 19 janvier dernier, que des chercheurs américains avaient réussi à produire un maïs adapté aux conditions climatiques subsahariennes, sans aucune manipulation transgénique, mais seulement en exacerbant les caractères existant dans la plante originelle et lui permettant cette adaptation. Ce n'est qu'un exemple pour illustrer cette nécessité de mener des recherches dans d'autres directions que celles de la modification transgénique des organismes.

La gouvernance : l'intergroupe avait proposé une Haute Autorité, mais j'approuve la commission des affaires économiques d'avoir préféré le concept d'un Haut Conseil et j'accompagnerai cette proposition. Mais, à quelle question doit répondre l'organisation de la gouvernance ? Elle doit répondre à la nécessité de conforter l'expertise scientifique et les expertises économiques, éthiques et sociétales... .

En vertu de quoi faudrait-il se priver de cette concertation, alors même que les conséquences d'une décision sur un sujet aussi important vont s'appliquer à des modes de production, à des modes

de consommation et à une population qui exige (l'unanimité du Grenelle en est une expression) une telle analyse ?. Ce Haut Conseil devra émettre un avis transmis au Gouvernement.

Quant aux principes, ils reposent sur la nécessité d'organiser la transparence, de définir les responsabilités et de permettre le libre choix pour un agriculteur de son activité.

La transparence passe par l'étiquetage de ce que nous produisons. Nous aurons à préciser ce point quant au seuil déclenchant l'étiquetage.

Mais je pose la question pour les produits importés : devraient-ils être exonérés de cette obligation ?. C'est un vrai problème que la loi doit traiter, même si cela relève, bien évidemment aussi, d'une décision européenne.. puisque la France va exercer, en juin prochain, la présidence de l'Union Européenne, Il y a, mesdames et messieurs les Ministres, des décisions à prendre.

Responsabilité : la loi doit éclaircir l'exercice des responsabilités. On dit que les assureurs ne sont pas prêts à le faire. Encore faudrait-il leur préciser les risques assurables : ils existent et pas seulement pour la culture de plein champ. Sont aussi concernées des activités telles que le transport ou le stockage. Le législateur

doit prendre ses responsabilités en définissant les contours de la responsabilité et du risque.

Pourquoi renvoyer à une initiative professionnelle le soin de garantir le remplacement de semences dès lors qu'elles auraient été contaminées ?. Ce système utilisé, semble-t-il aux U.S.A. n'est pas forcément adapté à la nature de notre agriculture.

Autre question : qui doit participer à la mutualisation du risque ?. Les seuls producteurs O.G.M. et les semenciers ou l'ensemble de l'agriculture française ?. Je ne vois là qu'une mauvaise réponse à une vraie question. Un agriculteur a le libre choix de son itinéraire économique. Ne nous réfugions pas dans une sorte de flou qui pourrait très vite ressembler à de l'hypocrisie... . Produits conventionnels bio ou O.G.M. relèvent d'une liberté fondamentale que la loi doit protéger. Or, on sait que ce qui était, semble-t-il, présenté comme vrai hier l'est beaucoup moins aujourd'hui en matière de « *dissémination-contamination-pollinisation fortuites* ». Les scientifiques divergent sur ce sujet et les différents colloques ou réflexions organisés montrent bien que, selon les participants que l'on réunit, on peut avoir une réponse ou son contraire. Il faut donc, avant de trancher, encore et encore promouvoir la recherche. Je me félicite, à cet égard, que le Gouvernement ait affecté 45 millions d'euros supplémentaires à celle-ci... .

D'aucuns invoquent même le principe de précaution comme étant, selon eux, un principe d'inaction. Je souhaite leur répondre que nous vivons dans une culture du risque : la connaissance et la gouvernance permettent l'évaluation du risque et c'est au Gouvernement qu'il appartient de gérer le risque... . Faute de l'avoir parfois mal géré, ce risque, notre pays et d'autres ont connu des catastrophes. Je n'aurai pas la cruauté de rappeler quelques exemples, mais ils sont, hélas, bien présents dans l'esprit de ceux qui en souffrent ou ont perdu des proches qui en avaient souffert. Alors...donnons-nous simplement le temps de l'honnêteté intellectuelle... et donc donnons encore du temps à la recherche.

Avant de présenter ma conclusion, permettez-moi, monsieur le Président, mesdames et messieurs les Ministres, de faire deux rapides suggestions :

- Au cours du Grenelle, Madame Laurence TUBIANA a suggéré qu'une conférence européenne soit réunie le plus rapidement possible sur les biotechnologies. Outre le fait d'harmoniser les connaissances, elle pourrait être aussi l'occasion de procéder aux réactualisations des protocoles d'évaluation des O.G.M. ; Ces protocoles ont, peu ou prou, évolué depuis une dizaine d'années alors que la science, elle, continue de progresser. De nouvelles questions doivent être posées en matière d'évaluation, de

nouveaux protocoles de recherche doivent être établis. Cela permettra d'obtenir des réponses actualisées.

- Autre question en matière d'agriculture européenne : est-on condamné à être des suivistes dans un monde multipolaire, ou bien n'aurait-on pas intérêt, comme le préconise la F.N.S.E.A. ou le syndicalisme agricole allemand entre autres, à mettre en œuvre une P.A.C. permettant une agriculture durable ?.

Je vais m'arrêter là en matière d'observations, afin de ne pas abuser de mon temps de parole, mais la présentation d'une quarantaine d'amendements me permettra de revenir sur un bon nombre de points.

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Ministres, mes chers collègues, je veux conclure en rappelant ce qu'écrivait Albert EINSTEIN : « *Sans doute l'homme créera-t-il un jour une machine qui répondra à toutes les questions, mais jamais il ne créera une machine qui se posera une question* ». L'homme est capable de processus extraordinaires dans tous les domaines et notamment en matière de biotechnologie, mais il nous appartient de nous poser à nous-mêmes les questions fondamentales.

Les intérêts économiques et financiers, la fierté légitime des auteurs d'avancées scientifiques remarquables ne doit pas nous

faire oublier ce que rappelle avec insistance Edgar MORIN «*A force de sacrifier l'essentiel pour l'urgence, on finit par oublier l'urgence de l'essentiel*».

La question essentielle à laquelle nous nous devons d'apporter une réponse est : avons-nous le droit à l'erreur quand il s'agit de l'avenir de l'homme et de sa planète ?. Sortons de nos enfermements dogmatiques, sectoriels. Sachons prendre de la hauteur de vue par rapport à ces problématiques. Ayons l'humilité de la connaissance sans cesse à parfaire et alors notre réponse sera peut-être à la hauteur de ce qu'exigent de nous, dès aujourd'hui les générations futures.

Nous saurons, après le vote sur l'ensemble, si nous avons répondu à cette exigence. Nos concitoyens et l'opinion publique pourront en juger.

Jean-François LE GRAND

Sénateur de la Manche

Président du Comité de préfiguration d'une haute autorité
sur les Organismes Génétiquement Modifiés